



Année Scolaire 2024 - 2025

MON COMPTE

Toutes les informations ainsi que le règlement intérieur
sont sur le site internet : **monlaval.fr**

FACTURATION MENSUELLE pour vos prestations :
Accueil matin, pause méridienne, temps d'activités périscolaires (TAP), accueil soir, accueils de loisirs mercredi
et vacances scolaires, ainsi que les prestations multi-accueils petite enfance.

● VOTRE FACTURE

CONSULTATION

Sur votre espace famille : monlaval.fr

PAIEMENT

→ **En ligne** : Sur votre espace famille : monlaval.fr

→ Par prélèvement automatique

→ **Au Centre Administratif Municipal**

43 quai André Pinçon - Laval

service : Régies

- Carte bancaire, Espèce, Chèque bancaire/postal (à l'ordre du Trésorier Principal de Laval)
- MSA /ANCV : Uniquement pour les accueils extra-scolaires (mercredis + centres de loisirs)
- CESU papier ou dématérialisé : Uniquement pour les accueils périscolaires (matin+tap), extra-scolaires (mercredi+centres de loisirs) ainsi que pour les prestations petite enfance (crèches).

● QUOTIENT

S'assurer que votre quotient a bien été calculé pour être pris en compte sur votre prochaine facture.
(voir règlement)

OU SE PRESENTER :

→ **Au Centre Administratif Municipal**

43 quai André Pinçon – Laval

service : Démarches administratives

→ Lundi : 9H00 à 12H00 et 13H30 à 17H30 – mardi, mercredi, vendredi : 8H00 à 17H30 – jeudi : 13H30 à 17H30

Samedi : 8H00 à 13H00

POUR LES FAMILLES « NON ALLOCATAIRES CAF »

DOCUMENTS A PRESENTER :

Avis d'imposition ou de non-imposition 2024 (revenus 2023) et
dernier avis des prestations familiales perçues (ex : MSA)

GRILLES TARIFAIRES ET QUOTIENTS

Valables à compter du 01/02/2025

Codes	Quotients		TARIFICATION		
			MATERNELLE ET ELEMENTAIRE		
			PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL MATIN	TEMPS ACTIVITES PERISCOLAIRES
1	0	559	1,00	0,46	0,23
2	560	704	1,84	0,70	0,35
3	705	979	2,75	1,00	0,51
4	980	1261	3,72	1,11	0,61
5	1262	1537	4,50	1,56	0,81
6	1538	1819	5,05	1,73	0,90
7	1820	2310	5,41	1,85	0,96
8	2311	Supérieur 2311	5,91	2,00	1,04
HORS LAVAL(1 à 2)	0	704	5,91	2,00	1,04
HORS LAVAL(3 à 5)	705	1537	6,17	2,14	1,11
HORS LAVAL(6 à 8)	1538	Supérieur à 1538	6,43	2,28	1,18

Délibération du 24 juin 2024 n° S 529 VQC 5

« Modification des tarifs de la restauration et des prestations péri et extrascolaires ».

NB : Enfants présentant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas complet : - 60 %

Enfants présentant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas adapté : - 25 %

Enfants non-Lavallois inscrits en ULIS (Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire) bénéficient des tarifs Lavallois du code 1 à 8.

Le repas adulte est de 4,97 € et de 3,16 € pour les adultes en emplois aidés ou stagiaires n'accompagnant pas d'enfants.

Codes	Quotients		TARIFICATION					
			ACCUEILS DE LOISIRS					
			ANIMATION ½ JOURNEE SANS REPAS	ANIMATION ½ JOURNEE AVEC REPAS	ANIMATION ½ JOURNEE AVEC REPAS	ANIMATION JOURNEE SANS REPAS	ANIMATION JOURNEE AVEC REPAS	CAMPS
vacances scolaires et mercredis	les mercredis d'école LAVAL	les mercredis d'école HORS LAVAL*	vacances scolaires	vacances scolaires				
1	0	559	1,07	2,17	13,09	1,43	2,56	5,00
2	560	704	1,39	3,39	13,09	2,11	4,15	6,57
3	705	979	1,88	4,87	13,95	2,87	5,91	10,67
4	980	1261	2,50	6,54	13,95	3,64	7,73	15,56
5	1262	1537	3,27	8,16	13,95	5,15	10,13	19,15
6	1538	1819	4,21	9,72	14,60	6,34	11,96	23,98
7	1820	2310	5,30	11,25	14,60	7,70	13,76	27,42
8	2311	Supérieur 2311	6,56	13,09	14,60	9,21	15,87	29,50

* uniquement pour les enfants scolarisés à Laval

Délibération du 24 juin 2024 n° S 529 VQC 5

« Modification des tarifs de la restauration et des prestations péri et extrascolaires ».